



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité  
-----

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de SARCELLES  
Canton de MONTMORENCY  
Commune de MONTMORENCY

PR

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°130.2024  
PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE  
DE STATIONNEMENT**

**3 RUE DE L'ÉGLISE**

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de la société CHRISTIAN GRIE située Parc d'Activités des 4 Chemins - rue Jean Brestel - 95540 MERY-SUR-OISE,

CONSIDÉRANT que le déménagement réalisé au 3 rue de l'Eglise - 95160 MONTMORENCY ne permet pas d'assurer le stationnement des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

**A R R E T E**

**Vendredi 10 mai 2024**

**3 RUE DE L'ÉGLISE**

**ARTICLE 1:**

Le stationnement sera réservé sur 3 places de parking au 3 rue de l'Eglise pour le camion de déménagement.

Le cheminement des piétons sera maintenu et sécurisé.

**ARTICLE 2:**

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, au jour et lieu indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

**ARTICLE 3:**

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par les services municipaux.

**ARTICLE 4:**

M. le Commissaire de Police,  
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,  
M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Brice-sous-Forêt et Montmorency,  
M. le Chef de Service de la Police Municipale,  
M. le Directeur Général des Services,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5:**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit:

A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale;

Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Montmorency, le

24/4/2024



**Jean-Pierre DAUX**

Adjoint au Maire

Délégué aux transports, à la voirie et aux  
télécommunications

PR

PERMIS DE STATIONNEMENT

**EMPRISE D'OCCUPATION ET RESERVATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire de la Ville de Montmorency,  
VU le Code Général des Collectivités territoriales,  
VU le Code de l'Urbanisme et les textes qui l'ont complété ou modifié,  
VU le règlement d'Urbanisme applicable au territoire communal,  
VU le Tarif pris par Délibération n°13 du 29 septembre 2022 portant tarification des droits de voirie pour l'année 2024,  
VU la demande présentée le 17 avril 2024 par CHRISTIAN GRIE située Parc d'Activités des 4 Chemins - rue Jean Brestel - 95540 MERY-SUR -ISE, s'appliquant à l'occupation du domaine public pour un déménagement au 3 rue de l'Eglise - 95160 MONTMORENCY,

**ARRÊTE****Vendredi 10 mai 2024****ARTICLE 1 :**

Le pétitionnaire devra dans le cadre de sa demande, se conformer aux prescriptions imposées par les articles ci-après.

**ARTICLE 2 :**

**L'emprise d'occupation du domaine public autorisée est de : 15 ml x 2 ml = 30 m<sup>2</sup> 3 rue de l'Eglise.**

**Le cheminement des piétons sera maintenu et sécurisé.**

**ARTICLE 3 :**

Le pétitionnaire restera seul responsable en cas d'accident.

**ARTICLE 4 :**

Le pétitionnaire s'acquittera, auprès de Monsieur le Trésorier Principal de MONTMORENCY, après avoir reçu un avis de sommes à payer, d'un droit de voirie s'élevant à **139.13 € TTC** fixé par la Délibération n°13 du 29 septembre 2022.

**Nota :** Pour toute annulation, prévenir le Service Technique 48 heures avant afin de ne pas acquitter le montant de la redevance.

**ARTICLE 5 :**

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par les services municipaux pour les usagers.

**ARTICLE 6 :**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur. La violation des interdictions ou plus généralement tout manquement aux obligations édictées par le présent arrêté seront punis de l'amende prévue pour les contraventions de la première classe, conformément à l'article L. 610-5 du code pénal.

**ARTICLE 7 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée au pétitionnaire.

**ARTICLE 8 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Montmorency, le

24/4/2024



Jean-Pierre DAUX

Adjoint au Maire

Délégué aux transports, à la voirie et aux télécommunications



## VILLE DE MONTMORENCY

Tarif pris par Délibération n° 13 du 29 septembre 2022

Propriété sise 3 rue de l'Eglise - 95160 MONTMORENCY

## BORDEREAU DES DROITS DE VOIRIE

A verser à Monsieur le Percepteur (au compte BANQUE DE FRANCE PONTOISE n° E 950 0000000 clé RIB 07)

par la société CHRISTIAN GRIE

SIRET : 319 243 457 00078

située Parc d'Activités des 4 Chemins rue Jean Brestel - 95540 MERY-SUR-OISE

Dénomination des objets soumis au droits de voirie	QUANTITE	NOMBRE DE JOUR(S)	TARIF EN EUROS	FORFAIT EN EUROS	SOMMES A VERSER
<b>1) DROITS DE VOIRIE</b>					
Permission de voirie (alignement, bateau, )					
<b>2) DROITS D'OCCUPATION SUPERFICIELLE DU SOL</b>					
Dépôts de matériaux					
Echafaudage au sol ou volant stockage					
Stationnement d'un camion					
Occupation du domaine public le 10/05/2024	30m²	1j		73,25 €	73,25 €
baraques de chantier					
<b>3) TERRASSES</b>					
Terrasses permanentes (couvertes et closes)					
Terrasses, étalages semi-permanentes non closes					
<b>4) LOCATION MATERIEL (panneaux, barrières)</b>					
Transport du matériel					50,43 €
Location des barrières le 10/05/2024	3	1j		5,15 €	15,45 €
<b>SOMME A PAYER EN EUROS €</b>					<b>139,13 €</b>



Montmorency, le

24/4/2024

Jean-Pierre DAUX

Adjoint au Maire

Délégué aux transports, à la voirie et aux télécommunications

# Christian GRIÉ

Déménagements • Garde-meubles

Transports • Transferts de bureaux

MAIRIE

95160 MONTMORENCY

Dossier : 112149

Client : 101692 DABADIE Julie

Coordinateur SL Sophie LEMERLE

## DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT

Présentée à Monsieur le Maire de MONTMORENCY

Par l'entreprise **Déménagements GRIE**  
**PARC D'ACTIVITES DES 4 CHEMINS**  
**RUE JEAN BRESTEL**  
**95540 MERY SUR OISE**

En vue de réserver un emplacement permettant le stationnement

1 CAMION + MONTE-MEUBLES (3 EMPLACEMENTS)

Devant le **3 RUE DE L'EGLISE**

Pour les jours suivants **10/05/2024**

Demande présentée le 17/04/2024

Signature et cachet de l'Entreprise

Visa

**DÉMÉNAGEMENTS**  
**GRIE S.A.**  
d'activités des 4 Chemins  
MERY SUR OISE  
21 59 31 - Fax : 01  
319 243 457 00078  
contact@demenagements-grie.fr



92700 COLOMBES (Déménagement GUILLEMOT)  
45-47, rue de Tilly • 01 42 42 04 70

78000 VERSAILLES  
127, rue Yves Le Coz • 01 39 51 48 58

60600 CLERMONT  
24, rue du Général de Gaulle • 03 44 55 46 32

Siège social, Bureaux et Entrepôt - Parc d'Activités des 4 Chemins - rue Jean Brestel - 95540 MERY-SUR-OISE  
Tél. 01 34 21 59 31 - Fax 01 34 64 85 80 - E-mail : contact@demenagements-grie.fr - Internet : www.demenagements-grie.fr  
RC Pontoise 80 B 745 - Siret 319 243 457 00078 - S.A. au capital de 52 000 € - Code NAF 4942 Z - N° Intracommunautaire FR 10 319 243 457